

[**Du 12 au 16 novembre dernier, nos quatre camarades du lycée de Melle (79) comparaissaient devant un conseil de discipline en raison de leur participation à la grève contre les épreuves de contrôle continu en février et mars 2020.

Les 4 de Melle ont reçu les décisions de sanction mercredi 4 novembre :

- Un déplacement d'office ;
- Une exclusion temporaire de 15 jours sans traitement ;
- Une rétrogradation de l'échelon 2 à l'échelon 1 ;
- Un blâme.

Ces sanctions sont inacceptables : en sanctionnant nos collègues, la rectrice et le ministre Blanquer s'attaquent tout simplement au droit de grève, qui est un droit constitutionnel !*]

La rectrice se proposait initialement de déplacer d'office les quatre enseignant-e-s. Le fait que les sanctions aient été moindres que celles initialement proposées par l'administration est à mettre au crédit de la mobilisation sans précédent des personnels avec l'intersyndicale : c'est bien évidemment insuffisant et nous n'en resterons pas là. Nous réclamons maintenant le retrait pur et simple de toutes les décisions prises.

À l'occasion des conseils de discipline, la défense et les représentant-e-s des personnels ont mis au jour l'incompétence de la hiérarchie à tous les niveaux, les mensonges de l'administration, le non-respect des garanties élémentaires de la défense, les erreurs de procédure. L'enquête administrative reposait sur des questions posées aux personnels concernant leur appartenance syndicale et leurs opinions politiques. Les représentant-e-s des personnels ont unanimement refusé toutes les sanctions mises aux voix par l'administration.

[*Pour SUD éducation, il s'agit bien d'une décision de répression anti-syndicale assumée par le ministre de l'Éducation. Contre la répression, la solidarité est notre arme ! SUD éducation exige l'abandon immédiat des sanctions contre nos camarades et leur rétablissement dans leurs droits.*]

Ce communiqué a été publié le 06/11/2020